La Banque Laurentienne du Canada déclare un dividende sur ses actions privilégiées

MONTRÉAL, le 26 nov. 2026 /CNW/ -- Le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») a déclaré le 25 novembre 2026 un dividende de 0,38725 $ sur les actions privilégiées série 13 (TSX : LB.PR.H) payable le 15 décembre 2026 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 7 décembre 2026.

Les dividendes mentionnés ci-dessus sont considérés comme des dividendes admissibles aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toute loi provinciale ou territoriale similaire.

Le 28 août 2026, la Banque a annoncé la fin de son régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, en vigueur le 30 septembre 2026.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada par téléphone au 1 800 564-6253, par courriel au service@computershare.com ou par la poste au 650 boul. De Maisonneuve Ouest, 7ème étage, Montréal, QC H3A 3T2.

À propos de la Banque Laurentienne

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne s'engage à servir ses clients et à entretenir des relations étroites avec des groupes spécialisés. La Banque Laurentienne exerce ses activités partout au Canada, principalement au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis. Elle saisit les occasions d'affaires là où elle dispose d'un avantage concurrentiel, en misant sur la force des partenariats et la collaboration.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Pour plus d'informations : Frédérique Lavoie-Gamache, Conseillère principale, relations médias et investisseurs, 438 364-1596, Media@blcgf.ca

https://presse.banquelaurentienne.ca/2026-11-26-La-Banque-Laurentienne-du-Canada-declare-un-dividende-sur-ses-actions-privilegiees